

Accueillir un doctorant durant sa formation :

Un doctorant est un étudiant, titulaire d'un master, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent, qui prépare une thèse de doctorat en trois ans. A l'issue de cette période, qui aboutit à la soutenance de la thèse devant un jury composé d'experts, le doctorant a non seulement approfondi une thématique particulière mais également peaufiné sa formation au-delà de sa spécialité propre. En effet, les formations doctorales sont aujourd'hui imaginées au contact des réalités industrielles, en intégrant une aide à la construction du projet professionnel du doctorant. L'ambition des écoles doctorales d'AMU dans le domaine de la chimie, des matériaux et du génie des procédés est d'intégrer le professionnalisme exigé par ses partenaires socioéconomiques au sein même de la recherche académique avec sa rigueur et sa créativité, pour que le docteur d'AMU soit à même de penser une carrière industrielle en termes de recherche et au-delà.

Pour le plus grand nombre de doctorants, le financement de la thèse est assuré par un **contrat doctoral** (contrat de travail à durée déterminée de 36 mois) obtenu à l'issue d'un processus de sélection qui s'apparente à celui d'un recrutement. Chaque année, AMU dispose d'un certain nombre de supports financiers de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), ou des collectivités territoriales (ex : Région Sud), mais également des allocations financées dans le cadre de programmes de recherche soutenus par l'Agence Nationale de la recherche (ANR) ou par des grands organismes de recherche nationaux (ex : CNRS) ou européens (ex : ERC). Certaines de ces allocations peuvent aussi faire l'objet d'un co-financement avec un organisme de recherche, une collectivité territoriale, ou une entreprise (via notamment le dispositif CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Ce dernier subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les CIFRE sont financées à moitié par le MESRI, qui en a confié la mise en œuvre à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT- <http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>). Il s'agit donc d'une collaboration tripartite impliquant une entreprise, une équipe universitaire d'AMU et un doctorant. Ce dernier est préalablement sélectionné par l'entreprise et/ou le(s) directeur(s) du projet doctoral. La thèse CIFRE permet d'obtenir trois bénéfices particulièrement intéressants pour l'entreprise : **un coût modique, un indicateur de R&D fort et une valeur ajoutée certaine**. En effet, il permet, sur le plan financier, de bénéficier d'un avantage fiscal (en plus de la subvention allouée par l'ANRT), et, sur le plan scientifique, d'obtenir des indicateurs de R&D formels qui sécurisent le CIR, notamment pour les entreprises qui font du développement expérimental dans un domaine très concurrentiel. Enfin, une fois le doctorat obtenu, le doctorant obtient de fait le statut de Jeune Docteur. S'il est recruté, l'entreprise peut alors bénéficier du bonus lié à cette catégorie de chercheur (salaire compté pour le double de son montant, frais de fonctionnement à 200%) durant 24 mois.

Pour plus d'informations : www.docteurs-chimie.org